

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12/03/2024

- **Finances :**
 - Approbation du compte de gestion 2023, vote du compte administratif 2023, affectation du résultat 2023
 - Vote du budget primitif 2024
 - Fongibilité des crédits
 - Vote des taux d'imposition des taxes communales
- **Marchés publics :**
 - Avenant n°03 en plus-value pour le marché n°2023-01-PB_Lot n°04 (ravalement) concernant les travaux du presbytère
 - Avenant n°04 en plus-value pour le marché n°2023-01-PB_Lot n°02 (toiture) concernant les travaux du presbytère
- **Travaux :**
 - Présentation de devis pour les travaux de création de défense incendie

Informations diverses :

- Urbanisme :
 - Dossiers en cours et terminés
 - Date pour présentation aux élus de l'étude de repérage du bâti dégradé
- Point sur la préparation des élections européennes 2024 – inscriptions des élus
- Présentation d'un projet de panneaux solaires sur un bâtiment communal
- Retour sur la rencontre territoriale des correspondants incendie et secours
- Informations du Département de Seine-Maritime :
 - Application Pocket 76
 - Comptages de vitesse route du Hertelay
- Retours sur les commissions communales et intercommunales
- Fermeture exceptionnelle de la mairie et de l'agence postale les 10 et 11 mai 2024

Questions diverses.

Étaient présents :

ADJOINTS :

Mme DHERVILLEZ Pascale
M. VANDERMEERSCH Aldric,
Mme BROUTE Karine,
M. DUPRE Samuel,

CONSEILLERS :

M. DELAUNE Valentin,
M. LAINNE Jean-Baptiste,
Mme LEMONNIER Valérie,
M. PASCAL Régis.

Absents excusés : Mme COQUELLE Peggy, Mme HATTON Amélie, M. MANGIN Jérôme.

Procurations : Mme HATTON Amélie à M. DELAUNE Valentin.

Mme COQUELLE Peggy à M. PASCAL Régis

M. MANGIN Jérôme à Mme DHERVILLEZ

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.

M. Aldric VANDERMEERSCH a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024

M. DELAUNE intègre la séance (19h11).

M. PASCAL fait remarquer les petites incohérences sur les dates prévisionnelles des prochaines séances de conseil municipal. Mme GUILBERT informe que les modifications ont été faites. Le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 (DEL n°01/08-04-2024)**

L'assemblée prend connaissance du compte de gestion 2023 établi par M. le Comptable des Finances Publiques de la Trésorerie de FECAMP à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis à examen du Conseil Municipal, en même temps que le compte administratif. Ce compte des gestion est en tout point identique au compte administratif 2023 et n'appelle ni réserves ni observations.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2023 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF (DEL n°02/08-04-2024)**

Mme DHERVILLEZ, première adjointe en charge des finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2023, en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Elle indique les dépenses et recettes prévisionnelles et réalisées en détaillant les différents postes de dépenses et les écarts entre réalisé et budget.

L'assemblée est invitée à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023, sous la présidence de M. PASCAL Régis, doyen d'âge, après s'être fait présenter par Mme DHERVILLEZ le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à 11 voix pour (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote), vote et approuve le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévu	1 840 091,86€
	Réalisé	263 597,58€
	RAR	349 967,97€
Recettes	Prévu	1 840 091,86€
	Réalisé	512 219,86€
	RAR	123 535,41€
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	1 183 425,69€
	Réalisé	904 898,56€
Recettes	Prévu	1 183 425,69€
	Réalisé	950 274,58€

Résultat global de clôture de l'exercice :

-> Investissement : +46 865,71€

-> Fonctionnement : +350 369,21€

-> **Résultat global : +397 234,92€**

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2023 (DEL n°03/08-04-2024)**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le conseil municipal statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023. Mme DHERVILLEZ rappelle que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- Un excédent de fonctionnement de : + 45 376,02

- Un excédent reporté de : + 304 993,19
- ⇒ **Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : + 350 369,21**

En section d'investissement :

- Un excédent d'investissement de : + 248 622,28
- Un déficit des restes à réaliser de : - 226 432,56
- Un déficit d'investissement reporté de : - 201 756,57
- ⇒ **Soit un besoin de financement de : - 179 566,88**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au **31/12/2023**, excédent : **350 369,21**
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : **179 566,88**
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : **170 802,39**
- Résultat d'investissement reporté (001), excédent : **46 865,74**

➤ **FONGIBILITE DES CREDITS (DEL n°04/08-04-2024)**

M. le Maire laisse la parole à Mme GUILBERT pour expliquer ce point. Elle rappelle le passage à la nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2023. Cette nouvelle nomenclature permet d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée. Le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Les élus votent favorablement et à 11 voix pour et 1 abstention (*M. le Maire*) pour autoriser le Maire à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacun des sections.

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (DEL n°05/08-04-2024)**

Mme DHERVILLEZ et Mme GUILBERT informent l'assemblée de la tenue de la commission finances en date du 28 mars 2024 concernant l'élaboration du budget primitif 2024. Elles présentent à l'assemblée les propositions du budget en section de fonctionnement et d'investissement. Mme DHERVILLEZ alerte l'assemblée sur une année charnière avec beaucoup de réalisations et où toutes les économies seront importantes.

Les élus approuvent favorablement à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- 1 116 678,91€ en section de fonctionnement ;
- 1 453 205,65€ en section d'investissement.

➤ **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES 2024 (DEL n°06/08-04-2024)**

Mme DHERVILLEZ rappelle les taux d'imposition votés en 2023. Elle explique à l'assemblée que cette année, il existe la possibilité de voter un taux différent pour les taxes d'habitation pour les résidences secondaires sans avoir à augmenter les taux de taxes foncières. Au vu du budget 2024 précédemment présenté, Mme DHERVILLEZ propose de ne pas augmenter les taux de taxes foncières et d'augmenter le taux pour la taxe d'habitation applicable en résidence secondaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote favorablement à l'unanimité les taux suivants pour 2024 :

- 35,99% pour la taxe du foncier bâti ;
- 22,94% pour la taxe du foncier non bâti ;
- 11,42% pour la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires.

➤ **AVENANT N°3 AU MARCHE 2023-01-PRESBYTERE POUR LE LOT N°04-RAVALEMENT (DEL n°07/08-04-2024)**

M. le Maire laisse la parole à M. VANDERMEERSCH et Mme GUILBERT pour ce point. Mme GUILBERT précise qu'il y a eu une coquille sur l'ordre du jour et qu'il s'agit d'un avenant pour le lot n°04 et non le lot n°01 comme

indiqué sur l'ordre du jour. M. VANDERMEERSCH indique que lors de l'attribution du lot, il existait un doute sur la qualité de la brique sous l'enduit. Au niveau des façades, il s'avère que la brique n'est pas récupérable en l'état dû au ciment en sous couche (entre la brique et l'enduit). Il est donc opté pour la réfection des façades en enduit à base de chaux. En revanche sur le pignon, la brique est en bon état. L'entreprise a donc pu procéder au dépiquetage et rejointoiement pour rénover cette partie-là. Il est donc nécessaire de signer un avenant pour des travaux en plus et moins-value pour l'entreprise PHServices. Il indique que cela représente un surplus de 5038,68€ TTC.

L'assemblée vote favorablement à l'unanimité pour ces travaux en plus-value.

➤ **AVENANT N°4 AU MARCHE 2023-01-PRESBYTERE POUR LE LOT N°02-TOITURE (DEL n°08/08-04-2024)**

M. le Maire laisse la parole à M. VANDERMEERSCH pour ce point. L'entreprise pour la toiture n'avait pas prévu les stores sur les velux. Par ailleurs, les velux ont été repositionnés sur site, en fonction de la charpente. Des cannes télescopiques sont nécessaires pour ouvrir les velux et les volets. Un avenant en plus-value est nécessaire pour l'entreprise ISOTOIT, d'un montant de 888,89€ TTC.

L'assemblée vote favorablement à l'unanimité pour ces travaux en plus-value.

➤ **PRESENTATION DE DEVIS POUR LA CREATION DE RESERVES INCENDIE SECTEUR ZAE DES SAPINS ET SECTEUR GARE (DEL n°09/08-04-2024)**

M. le Maire laisse la parole à M. VANDERMEERSCH pour ce point. Il rappelle à l'assemblée le projet de modification d'une fosse à lisier sur une exploitation de la zone des sapins (par convention de mise à disposition) afin de finir de couvrir la défense incendie sur ce secteur. Par ailleurs, une réserve existante sur le secteur gare (appartenant à la Communauté de Communes) nécessite une mise aux normes pour être fonctionnelle et finir la couverture sur le secteur (ajouter une canne d'aspiration et le panneau réglementaire).

M. VANDERMEERSCH présente les devis reçus pour ces travaux :

- TP CAUX : 15 130€ HT ;
- Nature & Solutions : 11 007,50€ HT ;
- VANDERMEERSCH Environnement : 14 024€ HT.

Il indique que la commission travaux propose à l'assemblée de retenir l'offre la moins élevée.

L'assemblée vote favorablement à l'unanimité pour retenir le devis de Nature & Solutions pour un montant de 11 007,50€ HT.

- Informations diverses :

Informations diverses :

– **Urbanisme : Dossiers en cours et terminés**

Mme DHERVILLEZ informe l'assemblée des dernières décisions d'urbanisme :

- Une déclaration préalable pour une piscine enterrée et une plage en résine Rue Antoine Arnaud, refusée au titre de la surface imperméabilisée et de la gestion des eaux pluviales.
- Un permis d'aménager pour 9 lots à bâtir et 1 lot espace commun Route de la Sablière, refusé au titre de la priorisation de l'urbanisme des zones AU au PLUi.

Les élus échangent sur les modalités du ZAN à mettre en place, en lien avec des prochaines modifications du SCOT et du PLUi.

– **Date présentation bâti dégradé**

Mme DHERVILLEZ demande aux élus de statuer sur une date pour que l'architecte Mme DURIEC vienne présenter l'étude de repérage du bâti dégradé. Les élus statuent sur le 10 juin à 17h30, avant le conseil municipal de 19h.

– **Point sur la préparation des élections européennes 2024**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les élections européennes du 9 juin 2024 (un tour). Les horaires seront de 8h à 18h, il faudra à minima 9 personnes pour tenir le bureau de vote et ensuite pour le dépouillement. Un tableau circule pour que les élus s'inscrivent sur le tableau. M. le Maire indique qu'il sera possible de voir au conseil de

mai s'il est possible de diviser des créneaux en s'arrangeant entre les élus pour faire des créneaux moins longs pour chacun.

– **Présentation projet de panneaux photovoltaïques**

M. le Maire laisse la parole à M. VANDERMEERSCH pour ce point. Il indique avoir eu l'occasion de rencontrer, dans le cadre de son activité professionnelle, une entreprise qui réalisant des projets d'installations de panneaux photovoltaïques. Un devis a été sollicité pour installer des panneaux sur la toiture du bâtiment des services techniques, Rue du Stade, pour une puissance de 100kW. Ce devis s'élève à moins de 100 000€ HT. Deux autres devis ont été demandés à d'autres entreprises.

M. VANDERMEERSCH indique qu'il a fait installer pour son entreprise des panneaux photovoltaïques (puissance supérieure) et qu'il observe une très bonne rentabilité. Au vu des consommations d'électricité de la mairie par an, cette installation serait très intéressante pour réduire les coûts en faisant de l'autoconsommation voir avec la possibilité de revendre le surplus dans un rayon de 3km. M. DUPRE ajoute que ces travaux sont réalisables sans passer par le SDE76 car l'organisme ne propose pas d'autoconsommation. Par ailleurs, le bâtiment est très bien adapté avec une bonne exposition et aucune modification de charpente à prévoir.

M. le Maire précise que toutes les installations faites sur des bâtiments agricoles ont nécessité un emprunt et que la rentrée d'argent dès la première année s'avère être générale supérieure au remboursement du prêt. M. VANDERMEERSCH précise que l'autoconsommation permet de payer les échéances de prêt et la revente représente un léger surplus pour les finances communales. Il estime à des recettes d'environ 9000€/an.

M. le Maire et Mme DHERVILLEZ indiquent qu'il sera aussi possible de rechercher des financements extérieurs.

M. le Maire propose un vote de principe pour autoriser M. VANDERMEERSCH à continuer les recherches de devis. Les élus votent favorablement à l'unanimité.

– **Retour sur la réunion des correspondants incendie et secours**

M. le Maire laisse la parole à M. DUPRE pour ce point. Il projette une présentation pour faire un retour à l'assemblée sur l'identification des rôles du COS (Commandant des Opérations de Secours) et du DOS (Direction d'Opération de Secours). Le DOS est représenté par le Maire, sauf si un arrêté a été pris pour déléguer cette mission. Le COS quant à lui est identifiable par celui qui porte le gilet jaune lors d'une intervention. Si l'intervention est importante ou concerne plusieurs communes, le DOS est automatiquement le Préfet. M. DUPRE alerte sur le fait que sur Bréauté, il n'y a pas eu de délégation du Maire. Si le Maire est absent lors d'un accident ou d'une opération, aucune décision ne peut être prise.

M. DUPRE et M. le Maire informent des autres sujets évoqués, notamment la question de la réserve incendie avec la commune de Beuzeville-la-Grenier qui ne participera pas au financement de la DECI mise à disposition avec l'exploitation LOISEL car la distance est trop importante (2 maisons sur Beuzeville sont supérieures à 250m² de surface et nécessite une distance maximale de 200m).

– **Informations Dpt 76**

POCKET 76 : M. le Maire laisse la parole à Mme GUILBERT pour ce point. Elle explique que le Département a mis en place une application, Pocket 76, téléchargeable et où se trouve un onglet « Route 76 », permettant aux usagers d'alerter le Département sur la présence d'anomalies sur le réseau routier.

Comptages Hertelay : M. le Maire rappelle le retour de riverains du Givout lors du dernier conseil municipal demandant un stop à la sortie de Bréauté sur la Route du Hertelay, considérant la dangerosité liée aux voitures roulant à des vitesses excessives. M. le Maire informe avoir contacté la Direction Des Routes sur ce point pour avoir un avis. Le carrefour étant en agglomération, ils ne sont pas en charge de l'installation d'un stop. Cependant, ils le déconseillent car cela rendrait le carrefour plus accidentogène : irrespect du stop, sentiment de protection des automobilistes n'ayant pas le stop. La DDR de St Romain de Colbosc a fait procéder à des comptages qui montrent des vitesses moyennes acceptables pour ce carrefour. Au vu des échanges entre les élus, M. le Maire indique qu'une réunion sera organisée avec les services de la DDR pour faire des propositions d'aménagement.

– **Retours sur les commissions communales et intercommunales**

Commission cantine : M. le Maire sollicite les élus pour réunir cette commission prochainement.

Commission animation : M. PASCAL informe l'assemblée que la chorale de Gospel pour la fête de la musique interviendra bénévolement. Il se charge de solliciter la paroisse pour la mise à disposition de l'église. L'équipe d'animation a convenu de faire intervenir de 20h à 21h15 la chorale de Gospel puis à la suite le groupe Les Agités du Bocal jusque 22h30. Concernant l'ouverture de la fête de la musique, le groupe de Bréauté Les Hirsutes n'a pas encore confirmé sa participation. Par ailleurs, M. PASCAL indique que l'affiche sera transmise pour parution dans le prochain P'tit Bréautais. L'idée a aussi été évoquée par les membres de la commission pour acheter des banderoles permanentes réutilisables qui remplaceraient les panneaux habituels.

- **Fermeture de la mairie le weekend ascension**

M. le Maire informe l'assemblée qu'au vu des différents jours fériés successifs en mai notamment avec l'ascension, il a été convenu que la mairie et l'agence postale seront fermées vendredi 10 mai et samedi 11 mai.

Questions diverses.

Mme DHERVILLEZ fait part d'une demande de M. MANGIN pour savoir s'il est possible de bloquer les commentaires sur la page Facebook de la commune car la majorité des messages est peu intéressante et les commentaires sont très agressifs. M. le Maire propose de réunir la commission communication pour définir une marche à suivre à ce sujet. Il est également évoqué l'idée de bloquer les commentaires et/ou messenger. Il est également suggéré de complètement supprimer la page Facebook et de remplacer la transmission d'information à la population par une application style panneau pocket. M. DUPRE demande si une subvention de la Communauté de Communes à panneau pocket est envisageable. Mme GUILBERT informe qu'elle va se renseigner.

M. le Maire rappelle les problématiques depuis 4 ans concernant l'installation de toilettes publics à la gare. Il informe avoir eu un appel de la Région la semaine passée et que le projet est à nouveau remanié par l'architecte (manque d'harmonie architecturale). Il serait envisagé, dans le meilleur des cas, un dépôt d'une AT avant fin avril mais il n'y aurait surement pas d'appels d'offres avant septembre, ce qui repousserait les travaux, au mieux, à début 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Elu	Signature
Jean-Claude MALO	
Pascale DHERVILLEZ	
Aldric VANDERMEERSCH	
Karine BROUTE	
Samuel DUPRE	
Valentin DELAUNE	
Jean-Baptiste LAINNE	
Valérie LEMONNIER	
Régis PASCAL	